

J'attire aussi l'attention du député sur la motion n° 10. Le ministre du Travail (M. Alexander) a longtemps essayé d'obtenir ces renseignements et nous devons supposer qu'il a maintenant accès au document en question. Vu que ce document est maintenant entre les mains de ceux qui tenaient tellement à l'obtenir pendant la dernière législature, le secrétaire parlementaire devrait songer à le déposer pour que tous les députés puissent en prendre connaissance.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les avis de motion sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que la motion des voies et moyens tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole, déposée sur le bureau le lundi 22 octobre 1979, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

LA HAUSSE DE LA REDEVANCE SUR LE PÉTROLE EXPORTÉ

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le bill C-16, tendant à modifier la loi sur l'administration du pétrole, soit lu pour la 1^{re} fois.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES POSTES

MESURE CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS DU TARIF POSTAL

La Chambre reprend le débat, interrompu le 22 octobre 1979, de la motion de M. Fraser: Que le bill C-11, concernant certaines dispositions du tarif postal, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, l'autre soir j'ai pris part au débat sur la deuxième lecture du bill C-11 qui, au fond, vise en principe à faire approuver rétroactivement, par le Parlement, un décret du conseil conformément à la loi sur l'administration financière, pour justifier et légaliser

la hausse des tarifs postaux. J'ai déclaré à ce moment-là, monsieur l'Orateur, que nous étions d'accord sur le principe du projet de loi. Nous n'avons rien à lui reprocher. Au fait, nous souscrivons à cette nouvelle formule voulant que désormais, les décrets du conseil établis conformément à la loi sur l'administration financière seront présentés à l'approbation du Parlement. C'était un bon principe que le gouvernement cherche à établir et nous y souscrivons entièrement.

Nous avons ensuite consacré notre attention, monsieur l'Orateur, à d'autres problèmes de nos services postaux, que le gouvernement, à notre avis, aurait pu régler. Nous aurions cru que le gouvernement aurait consacré le même acharnement à résoudre les problèmes au sein du ministère des Postes qu'à régler la question de l'augmentation rétroactive des tarifs postaux. Nous avons déclaré qu'au départ, le gouvernement était fort conscient de l'importance du service postal pour les Canadiens. Au fait, le gouvernement sait que le service postal est l'une des plus grandes causes de conflit dans l'administration publique aujourd'hui.

Nous avons également déclaré que, malgré ce problème, le gouvernement a confié au ministre des Postes (M. Fraser) une double responsabilité. On aurait cru que le ministre des Postes en aurait eu plein les mains à s'occuper de ce service public et à en assurer l'harmonie, pour assurer aux contribuables canadiens un service de qualité. Voilà le principal problème.

Pourquoi le gouvernement a-t-il confié au ministre des Postes la tâche onéreuse de régler les problèmes des Postes? Nous aurions souhaité, de ce côté-ci de la Chambre, que le ministre n'ait que cette seule responsabilité. Nous avons également déclaré que les conservateurs, quand ils étaient dans l'opposition, étaient au courant des problèmes des Postes. En effet, leurs discours à ce sujet pourraient remplir des pages et des pages du *hansard*; ils ont réussi à déterminer la principale cause de conflit dans les Postes, un problème humain—les rapports entre patrons et ouvriers. Le gouvernement a par conséquent eu une occasion rêvée de démarrer du bon pied. Le gouvernement n'avait pas à répondre des torts du gouvernement précédent. Il ne lui appartient pas de le faire. Il aurait pu imputer le problème au gouvernement précédent et commencer à neuf. Pourquoi n'ont-ils pas réglé les 60,000 griefs qui entretiennent l'atmosphère tendue et qui sont en bonne partie à l'origine des frictions entre la direction et le personnel des Postes? Ces griefs ne sont toujours pas réglés.

● (1540)

Nous avons également soulevé la question du leadership aux Postes. J'insiste surtout sur le fait que le sous-ministre des Postes, M. J. C. Corkery, et M. J. A. Paré, le sous-ministre adjoint chargé du personnel, auraient dû être destitués. Le gouvernement a raté là une merveilleuse occasion. Il aurait pu leur reprocher d'être libéraux. Quelqu'un a peut-être découvert qu'ils étaient conservateurs, je l'ignore, mais c'était une merveilleuse occasion de se débarrasser d'eux.